



Réseau de transport d'électricité

PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA LIGNE THT 400kV AVELIN-GAVRELLE

HIERARCHISATION DES SITES

Commission milieux naturels, Avelin 28 -03 -2013

I - NIVEAU DE VALEUR PATRIMONIALE INTRINSEQUE DES HABITATS DE LA FLORE ET DE LA FAUNE

1. Habitats

-Annexe I de la Directive Habitats :

. intérêt communautaire prioritaire -4 (si SIC/ZSC) sinon 3-

. intérêt communautaire -3 (si SIC/ZSC) sinon 2-

-Non inscrit sur l'annexe I de la Directive Habitats mais rare régionalement - 0 à 2-

Remarque : tous les habitats ordinaires acquièrent la valeur maximale de la flore ou de la faune qu'ils abritent (reproduction et alimentation)

2. Flore

- Arrêté protection nationale -4-

- Arrêté protection régionale -4-

- Annexe II de la Directive Habitats -4-

- Annexe IV de la Directive Habitats -(égale protection nationale)-

- Listes rouges UICN : -0 à 4- (LC, NT, VU, EN, CR)

. Flore vasculaire de France (1000 sp. Ssp. var.) . Orchidées

- Liste régionale -0 à 4-

- Liste des espèces régionales déterminantes des ZNIEFF (en l'absence de hiérarchisation de ces espèces déterminantes, leur présence sur cette liste est simplement notée par :oui)

3. Mammifères-Reptiles-Amphibiens-Poissons-Insectes-Mollusques

- Arrêtés de protection -4-
- Annexe II de la Directive Habitats -4-
- Annexe IV de la Directive Habitats (égale protection nationale)
- Listes rouges UICN -0 à 4- (LC, NT, VU, EN, CR)
- Liste régionale si existante (par groupes, ex. : Odonates) -0 à 4-
- Liste des espèces déterminantes des ZNIEFF ZNIEFF (en l'absence de hiérarchisation de ces espèces déterminantes, leur présence sur cette liste est simplement notée par :oui)

4. Oiseaux

- Arrêté de protection (quasi tous) -2-
- Annexe I de la Directive Oiseaux -4-
- Liste rouge (2011) UICN -0 à 4- (LC = 0, NT = 1, VU = 2, EN = 3, CR = 4)
- Liste régionale si existante -0 à 4-
- Liste des espèces déterminantes des ZNIEFF (en l'absence de hiérarchisation de ces espèces déterminantes, leur présence sur cette liste est simplement notée par :oui)

II CALCUL DE LA COTATION

Pour chaque espèce, c'est la cotation maximale qui est retenue et ne sont retenue que les espèces ayant une cotation non nulle.

Une moyenne des cotations est faite par groupes systématiques (Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Batraciens, Insectes,...)

La cotation d'un site se calcule par sommation des moyennes de chaque groupe considéré et rapportée au nombre de groupes

III-ECHELLE DE COTATION DES ENJEUX

. Ce calcul simple permet d'obtenir des valeurs comparatives.

- valeur obtenue ≥ 3 enjeu très élevé
- valeur obtenue ≥ 2 et < 3 enjeu élevé
- valeur obtenue ≥ 1 et < 2 enjeu faible à moyen

EXEMPLES DE HIERARCHISATION DES ENJEUX

A - CORRIDOR OUEST

EXEMPLE 1: SITE DE CARVIN-LIBERCOURT

Ce site est compris entre le teruil de Carvin et le Bois d'Épinoy. A cet endroit le corridor coupe la ZNIEFF n° 310013321 de type I « Etang et bois de l'Épinoy »

Habitats	4	3	2	1	
Aulnaie-frênaie		3			3
Gt à Characées			2		2
Pelouses sèches des terrils			2		2
				moyenne	2,3

Flore	PN	PR	DH II	LR UICN	LR 59/62	D ZNIEFF	
Potamot fluet					1	oui	1
Herniaire glabre					1	oui	1
Œillet prolifère					1	oui	1
Potentille argentée					1	oui	1
Epervière amplexicaule					2		2
Onagre de Silésie					1	oui	1
						moyenne	1,1
Faune	PN	DO I	DH II	LR UICN	LR 59/62	D ZNIEFF	
Pipistrelle commune	4						4
						moyenne	4
Héron cendré	2						2
Bondrée apivore	2	4				oui	4
						moyenne	3
Triton alpestre	4					oui	4
Triton ponctué	4						4
Alyte accoucheur	4					oui	4
Crapaud commun	4						4
						moyenne	4

Soit : pour donner le même poids à chaque groupe systématique

moyenne Habitat 2,3

moyenne Flore 1,1

moyenne Mammifères 4

moyenne Oiseaux 3

moyenne Batraciens 4

Moyenne générale 2,68

Modulation par le nombre d'espèces protégées PN (sauf oiseaux) + PR +DO = 6

B - CORRIDOR EST

EXEMPLE 2 : LEFOREST, site occupant l'espace situé entre les deux ZNIEFF, « Terril n°10 de l'Escarpelle ouest et marais périphériques » n°3100113761 et « Forêt domaniale de Phalempin, Bois de l'Offlarde, Bois Monsieur, les Cinq Tailles et leurs lisières » n° 310013741. Le corridor prend aussi en écharpe ces deux ZNIEFF

Habitats	4	3	2	1	
Végétations hydrophiles			2		2
Pelouses sèches des terrils			2		2
				moyenne	2

Flore	PN	PR	DH II	LR UICN	LR 59/62	D ZNIEFF	
Catapode des graviers					1	oui	1
Laîche faux-souchet					1		1
Potamot capillaire					1	oui	1
						moyenne	1
Faune	PN	DO I	DH II	LR UICN	LR 59/62	D ZNIEFF	
Hérisson d'Europe	4						4
Ecureuil roux	4						4
						moyenne	4
Héron cendré	2						2
Bondrée apivore	2	4				oui	4
Bécasse des bois	2						2
Grand-Duc d'Europe	2	4				oui	4
Pic mar	2	4				oui	4
						moyenne	3,2
Triton alpestre	4					oui	4
Alyte accoucheur	4					oui	4
Crapaud commun	4						4
						moyenne	4
Lézard des murailles	4					oui	4
						moyenne	4

Soit : pour donner le même poids à chaque groupe systématique

moyenne Habitat 2

moyenne Flore 1,

moyenne Mammifères 4

moyenne Oiseaux 3,2

moyenne Batraciens 4

moyenne reptiles 4

moyenne générale 3,03

Modulation par le nombre d'espèces protégées PN (sauf oiseaux)+ PR +DO = 9

C- CORRIDORS EST ET OUEST

EXEMPLE 3 : DE BEAUMONT A IZEL-LES-EQUERCHIN, il s'agit d'un site essentiellement agricole

Habitats	3	2	1	
			moyenne	

Flore	PN	PR	DH II	LR UICN	LR 59/62	D ZNIEFF	
						moyenne	
Faune	PN	DO I	DH II	LR UICN	LR 59/62	D ZNIEFF	
Hérisson d'Europe	4						4
						moyenne	4
Busard des roseaux	2	4		3		oui	4
Busard Saint-Martin	2	4		3		oui	4
Faucon pèlerin	2	4				oui	4
Perdrix grise	2						2
Caille des blés	2						2
Goéland cendré	2			3		oui	3
Chevêche d'Athéna	2						2
Hibou des marais	2	4		3 Nicheur ?		oui	4
Martinet noir	2						2
Bergeronnette printanière	2						2
Gorgebleue à miroir	2	4				oui	4
						moyenne	3

Soit : pour donner le même poids à chaque groupe systématique

moyenne Mammifères 4

moyenne Oiseaux 3

Moyenne générale 3,5

Modulation par le nombre d'espèces protégées PN (sauf oiseaux)+ PR +DO = 6

	1	2	3
Cotation	2,68	3,03	3,5
N=PN (sauf oiseaux) + PR +DO	6	9	6
Enjeux	élevé	très élevé	Très élevé